



Commission des Lois constitutionnelles,
de la législation et de l'administration générale
de la République

—◆—
Le Président

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Paris, le 10 octobre 2024

Clément Madame la ministre,

Vous avez rencontré, ce jeudi 10 octobre, la Direction de l'Eau et de la Biodiversité qui vous a présenté un projet d'arrêté ministériel répondant à la décision prise par le Conseil d'Etat, le 6 mai dernier, d'annuler l'arrêté du 4 octobre 2022 relatif à la capture de l'alouette des champs au moyen de pantres dans les départements de la Gironde, des Landes, de Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques.

La pratique de la chasse traditionnelle au filet, profondément enracinée dans les traditions culturelles de ces départements, désormais interdite depuis plusieurs mois, provoque une très vive colère et une profonde incompréhension dans nombre de territoires ruraux.

La chasse à l'alouette des champs, au moyen de méthodes traditionnelles, est une pratique ancienne et régulée, profondément ancrée dans la culture rurale. Elle constitue une activité encadrée, soumise à des quotas stricts - représentant moins de 1% de la mortalité totale annuelle - et à des contrôles rigoureux. Les chasseurs locaux, qui se sont toujours efforcés de respecter ces régulations, se sentent aujourd'hui injustement stigmatisés.

Le 5 octobre, lors d'une réunion avec la fédération des chasseurs de Gironde, les représentants ont exprimé le souhait d'un nouvel arrêté ministériel pour reprendre la chasse à l'alouette des champs, dans le respect des exigences de conservation, tout en préservant cette activité emblématique et séculaire de la région.

Compte tenu de la très grande sensibilité du monde cynégétique et des territoires ruraux concernés dans les quatre départements visés par la décision du Conseil d'Etat, le Gouvernement français doit saisir rapidement la Commission européenne afin d'étudier les leviers juridiques qui permettraient de sanctuariser ces chasses traditionnelles.

.../ ...

Par ailleurs, il apparaît nécessaire que le Gouvernement s'engage à ouvrir un dialogue entre les acteurs du monde cynégétique comme avec les associations environnementales pour entendre leurs préoccupations et trouver ensemble des solutions permettant de concilier préservation de notre patrimoine naturel et respect des traditions locales.

Je vous prie de recevoir, madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement.



Florent Boudié